



Calcul de la pension alimentaire

Par **demir**, le **21/07/2009** à **18:48**

Bonjour,

Je vis avec mon ami depuis septembre 2005, il a un enfant de 16 ans pour lequel il verse une pension alimentaire de 128 € par mois. Pour le premier calcul de la pension, seul ses revenus étaient pris en compte. à l'époque nous ne vivions pas ensemble et son ex ne travaillait pas.

aujourd'hui son ex souhaite faire revaloriser la pension alimentaire car il vit avec moi que j'ai un salaire. Je précise que nous avons deux enfants de bas âge et nous travaillons tous les deux. Elle travaille aussi vit avec un personne qui travaille aussi et a deux enfants. Je voudrais savoir si mes revenus sont pris en compte dans le calcul de la pension alimentaire.

De plus, elle a la garde de l'enfant et souhaiterait qu'en septembre nous le prenons trois semaines par mois pour faire un apprentissage. Dans ce cas, nous souhaiterions ne plus verser la pension alimentaire et lui en demander une et que l'enfant soit à notre garde. Es-ce possible et quels sont les démarches à faire. Merci pour votre réponse